

LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Projet réalisé par Lana Aupetit et Axel Latissiere, volontaires en service civique à la Maison des Femmes du CHRU de Tours, hôpital Bretonneau.

25 NOVEMBRE 2026

L'objectif principal de la journée du 25 novembre est de dénoncer les violences physiques, psychologiques, économiques et sexuelles subies par les femmes et les filles ainsi que promouvoir des mesures concrètes pour les prévenir et protéger les victimes.



LES ORIGINES DE CETTE JOURNÉE

1981

La première **Rencontre féministe latino-américaine et des Caraïbes** à Bogota en Colombie permet la réunion des militantes féministes pour débattre des droits des femmes et dénoncer les violences faites aux femmes.

Elles choisissent le 25 novembre en mémoire des trois soeurs Mirabal, des militantes dominicaines assassinées pour leur combat contre la dictature.

Cette date devient le symbole international de lutte contre les violences faites aux femmes.[1]

1999

L'Organisation des Nations Unies (ONU) reconnaît officiellement cette journée par **l'adoption de la résolution 54/134**. Elle invite les gouvernements, les associations et les organisations internationales à organiser des actions pour sensibiliser le public à ces violences et encourager leur élimination.[2]

---

1 : "l'éternel envol des papillons" de Catherine Pélage 2026 / 2 : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ONU / elimination violence against women UNSECO 2025

Rédaction : Maison des Femmes - conception graphique : direction de la communication - impression : service signalétique - version 2026

QUI ÉTAIENT LES SOEURS MIRABAL ?

Découvrez l’histoire de trois femmes dont le combat est devenu un symbole mondial de résistance et de lutte contre les violences faites aux femmes.

01 / LE CONTEXTE

En 1930, Rafael Trujillo arrive au pouvoir. Il instaure une dictature marquée par la répression, la pauvreté, le racisme et la xénophobie.
Patria, Minerva et Maria Teresa Mirabal sont trois soeurs dominicaines nées respectivement en 1924, 1926 et 1935 dans la commune de Salcedo issues d’une famille aisée de commerçants.[3]



02 / LE COMBAT

Minerva Mirabal refuse les avances du dictateur Trujillo. En représailles, il fait emprisonner son père qui meurt des suites de mauvais traitements. Cet événement renforce sa volonté de lutter contre la dictature.

Patria, Minerva et María Teresa rejoignent la résistance clandestine contre Trujillo. Minerva et son mari fondent le **Mouvement Révolutionnaire du 14 juin** en référence à la tentative d’insurrection du 14 juin 1959.

À cause de leur engagement, elles sont arrêtées et emprisonnées en 1960.
Libérées de prison, les trois soeurs continuent de soutenir leurs maris emprisonnés.

Le **25 novembre 1960**, elles sont assassinées par des agents du régime.
Leur mort provoque une grande indignation en République dominicaine et conduira à l’assassinat du dictateur quelques mois plus tard.

Leur soeur Dedé, seule survivante des quatre soeurs, consacre sa vie à préserver leur mémoire et à élever leurs enfants.[4]

“S’ILS ME TUENT, JE SORTIRAI LES BRAS DE LA TOMBE ET JE SERAI PLUS FORTE.”
MINERVA MIRABAL

---

3 : Centre international pour la promotion des droits humains – UNESCO (CIPDH) : Casa Museo Hermanas Mirabal / 4 : “l’assassinat des soeurs Mirabal et la chute de Trujillo” National Geographic France 2024

Rédaction : Maison des Femmes - conception graphique : direction de la communication - impression : service signalétique - version 2026

RESTART LA MAISON DES FEMMES CHRU - Tours

CHRU HÔPITAUX DE TOURS

L'AMPLEUR DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

01 / LES CHIFFRES

Dans le monde, on estime que 840 millions de femmes et de filles ont subi au moins une fois des violences sexuelles et/ou physiques.



Soit ⅓ des femmes (ce chiffre n'inclut pas le harcèlement sexuel).

On note près d'un féminicide toutes les 10 minutes en moyenne dans le monde avec 137 victimes par jour, **soit 50 000 victimes de féminicide en un an**.[5]

Un viol ou une tentative de viol se déroule toutes les 2 minutes 30 en France hexagonale.[6]

En France, **plus d'une femme sur deux (53 %)** a déjà subi une violence sexuelle au moins une fois dans sa vie.

Dans **91 % des agressions sexuelles**, la victime connaît son agresseur.[7]



47 % des femmes lesbiennes ou bisexuelles ont subi des violences intrafamiliales, soit **2,5 fois plus** que les femmes hétérosexuelles (19 %).[8]

02 / LES CONSÉQUENCES DE CES VIOLENCES

- **La santé physique** avec des blessures immédiates et la possibilité de blessures chroniques (fibromyalgie, migraine…), des problèmes de santé gynécologique et reproductive (risque infection sexuellement transmissible, grossesse non-désirée…).
- **La santé mentale** avec un risque de présenter un syndrome de stress post-traumatique, anxiété et/ou dépression, troubles du sommeil, conduites à risque, autodestruction et risque suicidaire plus élevé.
- **Un impact socio-économique, professionnel et familial** avec un risque d'isolement, rupture du parcours scolaire ou professionnel. Les enfants exposés aux violences conjugales ou familiales sont considérés comme co-victimes. Une grande partie d'entre eux peuvent développer à leur tour des troubles psychologiques ou subissent des violences directes.[9]

5 : Facts and figures: Ending violence against women ONU femmes / 6 : Rapport d'enquête – Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), édition 2022. / 7 : Rapport d'information de Sophie Auconie et Marie-Pierre Rixain, 2018 / 8 : Observatoire des vulnérabilités queers 2024 / 9 : OMS et Ameli 2025

Rédaction : Maison des Femmes - conception graphique : direction de la communication - impression : service signalétique - version 2026

03 / ÉCLAIRAGE SUR LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES

DÉFINTION :

Ensemble des interventions altérant ou lésant les organes génitaux externes de la femme pour des raisons non médicales.

On estime à plus de **230 millions** le nombre de filles et de femmes victimes de mutilations génitales.[10]

Une victime sur quatre a été mutilée par un professionnel de sa santé.

Ces mutilations sont susceptibles d'entraîner des conséquences rapides : hémorragie, infection, rétention urinaire,transmission du VIH et douleur intense. Mais aussi des conséquences à plus long terme comme : risque d'infertilité, douleurs lors des rapports sexuels, complications lors de l'accouchement, complications psychologiques (traumatismes, dépression, anxiété…).[11]

LE RÔLE DE LA MAISON DES FEMMES DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

La Maison des Femmes du CHRU de Tours propose un accompagnement pluridisciplinaire personnalisé.

Une première consultation d'évaluation est réalisée par le médecin. La patiente est ensuite orientée, avec son accord, vers d'autres professionnels adaptés.



A la Maison des Femmes du CHRU de Tours, l'équipe comprend :

- une auxiliaire de puériculture qui soutient les besoins de l'enfant ;
- une conseillère en économie sociale et familiale qui accompagne les femmes dans leurs démarches sociales et administratives ;
- une psychologue travaille avec les patientes sur les conséquences psychologiques des violences.

Des ateliers de revalorisation peuvent aussi être proposés : socioesthétique, karaté adapté et mise en mouvement.

France Victimes et le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) proposent un accompagnement juridique. Enfin, un travail en collaboration avec les forces de l'ordre de l'Indre-Et-Loire, permet de proposer aux patientes un dépôt de plainte sur site.

Scannez ce QR code pour plus d'informations :

10 : "Mutilations génitales féminines" 2025 OMS / 11 : Que sont les mutilations génitales féminines ? UNICEF 2025

Rédaction : Maison des Femmes - conception graphique : direction de la communication - impression : service signalétique - version 2026

CONVENTION D'ISTANBUL : L'EUROPE S'ENGAGE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



POURQUOI ?

Face à l'hétérogénéité des réponses nationales apportées à la violence à l'égard des femmes en Europe, le Conseil de l'Europe estime nécessaire d'établir des normes communes afin d'harmoniser les cadres juridiques et de garantir une protection cohérente des victimes.
En décembre 2008, un comité d'experts élabore alors un projet de texte adopté par le Comité des Ministres à Istanbul en 2011.

COMMENT ?

La convention d'Istanbul établit un cadre de référence exhaustif d'obligations pour mettre un terme à toutes les formes de violence.[12]

01 / LA PRÉVENTION

Des actions de sensibilisation, la formation des professionnels intervenant auprès des victimes et des auteurs de violences ainsi qu'à l'intégration de ces enjeux dans les programmes d'enseignement officiels.

02 / LA PROTECTION ET LE SOUTIEN DES VICTIMES

Par la mise en place de mesures législatives et de dispositifs adaptés pour garantir la sécurité des victimes et à protéger leurs droits.[13]

03 / LA POURSUITE DES AUTEURS

"LA CONVENTION D'ISTANBUL [...] EST GÉNÉRALEMENT CONSIDÉRÉE COMME LA NORME DE RÉFÉRENCE DE L'ACTION INTERNATIONALE VISANT À PROTÉGER LES FEMMES ET LES JEUNES FILLES CONTRE LA VIOLENCE À LAQUELLE ELLES SONT EXPOSÉES AU QUOTIDIEN DANS NOS SOCIÉTÉS."

MARIJA PEJČINOVIĆ BURIĆ
Ancienne Sécrétaire générale du Conseil de l'Europe

Pour toutes les victimes, parlez en, faites vous aider, appeler le 3919.

---

12 : "Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique" 2011 / 13 : Premier rapport d'évaluation thématique "Établir un climat de confiance en apportant soutien, protection et justice" GREVIO 2025

Rédaction : Maison des Femmes - conception graphique : direction de la communication - impression : service signalétique - version 2026

RESTART LA MAISON DES FEMMES CHRU - Tours

CHRU HÔPITAUX DE TOURS